

l'exercice du travail et les pratiques de gouvernement en prison, des sociabilités carcérales et des interactions punitives, saisies à partir des bulletins de statistique morale, en discussion avec une historiographie en développement (cf. la thèse d'Elsa Génard). L'historienne réfléchit à la qualification des conduites et des transgressions qui sépare les prisonnières amendables des irrécupérables et impacte le vécu de l'incarcération comme les possibilités de libération anticipée. Elle intègre la manière dont le cachot est raconté par les prisonnières. On voudrait en savoir plus sur les punitions auxquelles les surveillantes s'exposent, dans la mesure où l'autrice explique qu'elles sont « autant surveillées que les prisonnières et punies au moindre écart » (p. 175).

La deuxième partie de l'ouvrage, « Les voix », pénètre dans l'intime de la prison. C'est ici que l'attention au vécu et aux paroles captives (requêtes, plaintes auprès de la direction et/ou des inspections, de la préfecture, biftons, correspondances empêchées, travaux scolaires en prison) est la plus palpable, alors même que les sources permettant de les saisir sont rares. En effet, l'illettrisme est particulièrement élevé chez les femmes de classes populaires qui constituent le gros de la population pénale et les pratiques clandestines laissent peu de traces.

L'autrice restitue l'hétérogénéité des profils et des parcours, par l'alternance entre des portraits détaillés et des vues d'ensemble quantifiées. Elle regarde les hiérarchies sociales et symboliques (par le vêtement et les étoffes qui indiquent la catégorie pénale) au sein de la détention, exacerbées par des traitements de faveur. La mixité des catégories pénales conduit à l'instauration de circuits différenciés (quartiers cellulaires, isolement à l'infirmerie ou quartiers d'amendement) pour éviter la supposée contagion morale des détenues par les plus dangereuses, la publicité autour de certaines prisonnières médiatisées ou la diffusion des idées politiques de la part des « détenus politiques » (prisonnières politiques). Celles-ci bénéficient de traitements spéciaux (moins de censure, plus de marge de manœuvre, pas d'obligation de travailler, voire mise à leur service d'autres détenues) qui renforcent leurs privilèges par rapport au droit commun, mais qui les distinguent aussi de leurs camarades en prison d'hommes, dans la mesure où leur

engagement, comme les formes d'opposition à la discipline carcérale, est pathologisé, cas de la républicaine Grouvelle ou de l'anarchiste Mayoux. D'autres traitements spécifiques concernent les prisonnières enceintes ou mères, après 1861.

Anna Le Pennec restitue les marges de manœuvre, voire l'apprentissage d'une culture judiciaire et des normes de genre qu'elles peuvent mobiliser à leur bénéfice. Elle montre des prisonnières actrices de luttes, avec un répertoire varié de résistances, parfois collectives, souvent individuelles, de la réclamation au refus de travailler et à la mutinerie, loin de l'image de la résignation qui pèse uniformément sur elles.

Les murs des prisons étudiées sont, à bien des égards, poreux aux épisodes révolutionnaires entre le mouvement ouvrier et les détenues politiques. Anna Le Pennec interroge les rapports familiaux à l'épreuve de l'enfermement. Elle travaille aussi sur les sorties de prison, globalement peu étudiées en histoire. Elle revient sur ce qui motive la libération anticipée (la maternité, le soin aux proches, la bonne conduite) et encadre une procédure qui devient un outil de maintien de l'ordre, dans le cadre d'un traitement pénitentiaire « de plus en plus individualisé et déterministe » (p. 260). Ces sorties sont largement des ponts vers des « captivités multiples » : les refuges pour libérées, en œuvrant pour la réinsertion des sortantes en organisant leur mise sous tutelle ; les asiles ou encore la transportation volontaire ou la relégation. Des pistes pour un autre travail, sur le devenir des prisonnières.

Irène Gimenez

Antoine Schwartz, *Le Libéralisme caméléon. Les libéraux sous le Second Empire (1848-1870)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2022, 446 p.

« Ce que libéral veut dire » : c'est par ce questionnement qu'ouvre cette étude. L'épithète « libéral » a-t-elle seulement valeur de label ou renvoie-t-elle à des réalités plus profondes ? Dans son introduction, l'auteur revient sur les conditions d'épanouissement du libéralisme en France, à la fin du XVIII^e siècle : l'émergence du libéralisme comme *courant* dans sa

double opposition à la Terreur et à la Contre-Révolution ; le rôle tenu par une première puis une deuxième génération de libéraux ; leur gêne devant l'évolution autoritaire du Consulat puis de l'Empire ; leur faveur ensuite pour la royauté restaurée sous réserve de l'adoption par cette dernière de mécanismes parlementaires inspirés de la monarchie britannique sont autant de moments, utilement rappelés, de cette histoire naissante. La fin des années 1830 constitue à l'évidence une étape décisive. Elle voit les libéraux, notamment sous l'impulsion de personnalités issues du monde académique, se lancer dans une entreprise programmatique de plus grande ampleur.

Adosser le libéralisme français à un corps de doctrine structuré par quelques axiomes, ce dans l'espoir de réunir dans une « communauté de vues » des hommes adeptes pour les uns de la royauté, pour les autres de la république : telle est l'ambition qui, à la fin de la Monarchie de Juillet et surtout sous la Deuxième République, travaille les libéraux français. Comment cette ambition s'est-elle traduite ? C'est la grande question qu'Antoine Schwartz se propose d'examiner dans son livre. Il importait pour cela de revenir aux hommes et aux faits, en éclairant leurs origines, leurs trajectoires individuelles, leurs écrits, leurs engagements et plus encore leurs interactions. Cette nouvelle génération de libéraux, impatiente d'occuper le devant de la scène intellectuelle et politique de la France des années 1850 doit pourtant prendre son mal en patience. La restauration impériale qui s'annonce dès la fin de l'année 1851 semble en effet de nature à contrarier leurs ambitions. C'est sans compter sur l'opiniâtreté de ceux qui, comme Édouard Laboulaye ou Charles de Montalembert, ne se résignent pas à accepter les conséquences du coup d'État : l'adoption d'une constitution autoritaire calquée sur le modèle de la constitution de l'an VIII ; l'exercice d'un gouvernement considéré comme personnel, celui de Napoléon III ; la mise en place des candidatures officielles ; la réalisation administrative d'un État au centralisme et à l'antiparlementarisme affichés.

Dans ce contexte *a priori* hostile, le libéralisme devient plus que jamais une affaire concrète. Être libéral, c'est être résistant. L'effort d'organisation partisane prend d'ailleurs tout son sens au tournant des années 1860

avec la formation de l'*Union libérale*. Reste évidemment la question cruciale de l'unité du courant, du corps de doctrine, du logiciel intellectuel des libéraux français du second XIX^e siècle. Cette unité, il importe aux acteurs de la façonner autant qu'il incombe à l'historien de la rechercher, de l'éprouver, quitte à n'en livrer, au bout du compte, qu'un précipité certes réduit mais dont la concentration est gage de fiabilité.

Pour mener à bien son étude, version remaniée d'une thèse en science politique soutenue en 2011 à l'Université Paris X-Nanterre, Antoine Schwartz s'est appuyé sur un vaste corpus bibliographique. Si les sources manuscrites exploitées sont nombreuses et issues de fonds archivistiques diversifiés, c'est bien l'usage des sources imprimées qui donne toute son ampleur à l'investigation. Près d'une quarantaine de périodiques et de revues dépeuillées, un nombre remarquable d'ouvrages et d'articles au sein desquels le lecteur trouvera, à côté des écrits de grandes personnalités politiques du XIX^e siècle, de littérateurs et de publicistes renommés, des publications d'auteurs plus confidentiels mais non moins décisifs dans l'histoire des idées (Edmond About, Ferdinand Béchard). Si l'ouvrage ne comporte pas d'annexes, on notera la présence d'un double index (des noms ; des périodiques et œuvres).

D'emblée, l'auteur situe son ouvrage dans le champ des études historiques et sociologiques, champ qu'il définit par distinction d'avec les travaux de philosophie politique. Il invite ainsi à reconsidérer les classifications ordinairement instituées par une « littérature académique », essentiellement située dans le champ de l'histoire de la philosophie et des idées politiques. Plutôt que des « catégories globalisantes » à prétention transhistoriques, il importe, selon l'auteur, de privilégier des « principes d'affiliation », des « formes d'affinités idéologiques » et des lignes de clivage qui échappent aux travaux centrés sur les grands courants politiques. À la présentation d'un libéralisme « idéaliste » trop souvent entretenue par une partie de l'historiographie, l'auteur oppose celle d'un libéralisme « réaliste ». Appréhender non pas *les* libéraux mais *des* libéraux en tant que « groupe », dont l'évolution des positions individuelles et collectives peut être analysée au moyen d'une enquête sociologique. La démonstration de l'auteur

s'opère en trois temps. Dans une première partie (« Le parti libéral sous l'Empire autoritaire »), on découvre la transformation progressive d'une opposition libérale qui, de simple nébuleuse, prend bientôt la forme d'une opposition dite constitutionnelle au régime. Dans une deuxième partie (« Le parti libéral et la démocratie »), on suit, au début des années 1860, la formation de l'« union libérale », période intellectuellement dense, pendant laquelle l'effort d'organisation partisane et d'élaboration programmatique bat son plein. Dans une troisième partie enfin (« Le parti libéral rallié à l'Empire »), sont étudiées les conditions de ralliement des libéraux à l'Empire sur fond de fragilités et de scission de « l'union libérale ».

Le choix méthodologique adopté confère un trait d'identité indéniable à une étude pragmatique dont la part spéculative est nécessairement plus limitée. Plus que de comprendre le libéralisme en soi, il s'agit, par la restitution des parcours individuels, de mesurer combien ces derniers ont, par leur entrecroisement, donné naissance un système aussi imparfait qu'il est humain. Au fil des pages, le lecteur mesurera l'effort d'interrogation et de confrontation des grandes notions politiques (celle, notamment, de démocratie) auquel se livre l'auteur à partir des définitions et des acceptations que lui donnent les libéraux français. Ainsi la juxtaposition en forme de devise (Laboulaye) des termes « démocratie » et « liberté » donne-t-elle lieu à une analyse sémantique critique stimulante. De même, les développements consacrés à l'« union libérale », lieu d'élaboration d'un « libéralisme démocratique » ou d'un « libéralisme rénové », voient l'auteur s'attacher, par la sélection de critères d'analyse sociologique déterminés, à saisir la figure-type du notable libéral. Il montre combien cette union fut, par ses stratégies d'alliance et sa force d'aimantation, un laboratoire du libéralisme français. Il rappelle à quel point l'association constitue à la fois le creuset, l'instrument et à certains égards l'une des grandes finalités d'un projet libéral aspirant à la mise en place d'un *self-government*, sorte de société civile élitaires tenant les classes populaires à distance de l'État.

Si les libéraux entretiennent à coup sûr des dégoûts communs, qu'en est-il de leurs

idées véritablement partagées, de cette « communauté de vues » censée les unir ? L'intitulé évocateur de l'ouvrage donne au lecteur un avant-goût des conclusions qui vont suivre : d'unité du libéralisme il n'y a pas, du moins au sens absolu du mot. En effet, malgré un indéniable effort de mise en cohérence du *projet* libéral par ses auteurs et protagonistes, la *pensée* libérale continue de recéler quantité de paradoxes, de contradictions non résolues hypothéquant son unicité. Labile et opportuniste, elle se révèle protéiforme et par conséquent difficilement réductible à une idéologie. On relèvera à cet égard que si la réflexion de l'auteur porte sur les modes d'expression et d'organisation des libéraux sous le Second Empire, elle soulève inéluctablement une question connexe : celle du rôle joué par ces derniers dans l'évolution de la dynamique interne du régime.

L'ouvrage prend ainsi sa part dans l'étude du phénomène de libéralisation du Second Empire, que des conceptions récentes¹ ont sensiblement renouvelé en affinant la présentation d'un régime classiquement décrit comme autoritaire puis libéral. Faisant figure d'irréductibles opposants au pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte puis de Napoléon III, les libéraux se sont, dans les faits, progressivement ralliés à un régime dont ils ont su accélérer la conversion en régime parlementaire. La fascination pour le jeu parlementaire, plus encore que le thème de la décentralisation, apparaît comme leur principal point de ralliement. Par ailleurs, comme le démontre très bien l'auteur, les libéraux français ont eu à cœur d'écrire et de réécrire leur histoire. L'unité – pour ne pas dire la cohérence même du libéralisme en France – repose certes sur quelques rares grands principes mais surtout sur un travail d'invention, d'agencement et d'adaptation d'un récit commun.

Avec l'autorité du chercheur aguerris à l'étude de son objet, l'auteur, adepte d'un style dont l'élégance et la sobriété ne sont jamais mis en défaut, nous fait découvrir les arcanes du laboratoire libéral français. Le lecteur devient le témoin de l'écriture d'un chapitre majeur du « périmètre du pensable et du souhaitable en

1. Éric Anceau, *L'Empire libéral. Menaces, chute, postérité*, Paris, SPM, 2017, 2 vol.

politique », d'une épopée politique et intellectuelle à la postérité aussi riche qu'inépuisée : celle du libéralisme.

Jean-Romain Ferrand-Hus

Martine Fauconnier Chabaliér, *Des mères singulières. Les mères qui abandonnent leur enfant en France (1900-2020)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022, 420 p.

Cet ouvrage dense est issu d'une thèse de doctorat d'histoire de plus de 700 pages, soutenue en 2019 à l'université Rennes 2, sous la direction de Jacqueline Sainclivier et d'Ivan Jablonka. D'emblée, le titre *Des mères singulières* suscite une interrogation dont le sous-titre offre la réponse : il s'agit des mères qui abandonnent leur enfant en France. La longue durée, de 1900 à 2020, permet de saisir les changements qui marquent les différentes périodes au fil des décennies. Le livre est divisé en deux grandes parties – « La réalité de ces mères singulières » et « Parfois des liens se retissent » – totalisant onze chapitres qui se concentrent principalement sur les mères qui abandonnent leur enfant à l'Assistance publique, dont le nom a changé, en 1943, pour Aide à l'enfance puis, en 1956, Aide sociale à l'enfance (ASE).

Le thème des mères qui abandonnent leur enfant en France a été déjà bien étudié pour le XIX^e siècle, mais plus rares sont les travaux qui portent sur les XX^e et XXI^e siècles. Les sources utilisées ici sont nombreuses et proviennent en particulier des archives départementales d'Ille-et-Vilaine, département représentatif en ce qui concerne le nombre d'abandons qui se situe dans la moyenne nationale. De plus, Martine Fauconnier Chabaliér, ayant été inspectrice à l'ASE et chargée de mission au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP), a pu consulter des milliers de dossiers d'autres départements. Elle a également réalisé des entretiens auprès des « mères de naissance » – expression employée depuis la loi du 22 janvier 2002 sur l'accès aux origines – de leurs enfants et des professionnels. Sur le plan législatif, une autre loi, celle du 27 juin 1904, « a rénové l'organisation du service des enfants assistés, en en donnant la responsabilité directe aux préfets et à leurs services, et non plus aux hospices » ; elle

a supprimé « définitivement les tours et institutionnalisés des "bureaux ouverts" 24 heures sur 24, dans le but d'un dialogue avec les mères pour leur expliquer les conséquences de l'abandon et leur proposer des secours pour l'éviter » (p. 12 et 14).

La première partie du livre dresse le portrait de ces mères de naissance et va à l'encontre de certaines idées reçues, notamment en ce qui concerne leur âge, qui n'est pas celui des mères adolescentes puisqu'elles sont dans leur ensemble majeures. De plus, d'après l'INED, 88 % des mères qui accouchent dans le secret sont françaises. Ainsi, « l'âge et l'origine géographique des mères ne semblent pas distinguer fondamentalement les mères qui abandonnent des autres » (p. 97). Par contre, en ce qui concerne leur situation matrimoniale, elles sont majoritairement célibataires et prennent seules la décision, qui survient souvent dès le premier mois, d'abandonner leur enfant car elles se trouvent en situation précaire. Si les raisons de l'abandon sont plurielles, celle qui revient fréquemment est le manque de ressources et le souhait d'un environnement meilleur pour leur enfant.

L'importance de la chronologie afin de saisir les évolutions est fondamentale et patente dans le cas des mères célibataires, dénommées péjorativement « filles-mères » pendant tout le XIX^e siècle et jusqu'au début du XX^e siècle. L'opprobre qui pèse sur elles ainsi que sur leurs enfants, dits illégitimes, est forte et ce n'est qu'avec la loi du 3 janvier 1972 qu'est posé le principe de l'égalité des filiations.

Ne se contentant pas de dresser le profil de ces mères, Martine Fauconnier Chabaliér analyse également leur devenir et le titre « Parfois des liens se retissent » témoigne de l'empathie qu'elle ressent envers celles-ci, qualifiées à plusieurs reprises d'« attachantes ». Ainsi, au fil des pages, la parole leur est abondamment donnée afin de mieux cerner ce que l'autrice nomme « leur réalité ». Bien entendu, celle-ci diffère d'une mère à l'autre et les nombreux témoignages montrent combien chaque histoire est singulière. La lecture des lettres conservées dans certains dossiers permet d'éclairer les intentions des mères dont certaines souhaitent reprendre leur enfant si leur situation s'améliore mais se heurtent aux contraintes législatives qui varient suivant les